L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 MAI 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $3
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $4; par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans ce dernier portion du journal, coûtent $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion en insérée.
Les annonces transitoires de la page éditoriale coûtent $1 50 la ligne pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, coûtent comme nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, coûtent $20 par ligne par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il leur convient d'en faire; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 33 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires coûteront 20 cents par ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expédiés lorsque douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 19 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shériff, à la Bourse des Négociants: des Fournisseurs—Un terrain situé dans le Premier District, dans l'île bordée par les rues Nyades, Prytanee, Clio et Erato, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, et 28 actions de la Banque des Citoyens. Un terrain dans le Quatrième District, faubourg Livaudais, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Et à 10 heures A. M., à son entrepôt No 23 rue Jefferson, des boîtes d'allumettes et des barils de cirage.

Par C. E. Girardey & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Les bâtisses connues comme Mansard's Hotel, sur le Fort Jackson, plus de l'embarcadère du bayou St-Jean, et trente-et-un terrains environnants la dite propriété.

Par F. Roger & Co., à 1 heure salles d'encan rue de la Nouvelle Levée—Marchandises sèches étrangères et neuves.

Par G. Lésumont, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—200 actions du Commercial Bank (Water Works).

Par Montgomery, Bros. & Co., à leur salle d'encan—Vente régulière de meubles et d'ustensiles de cuisine. Et à 9 heures de P. Linet, rue Gravier, grande vente promptuaire de beaux meubles en acajou et de moquettes, matelas, lattes, bogies, wagons, etc.

Par E. Tourne, No 95, rue Vieille-Levée—Vins de Malaga et de Sherry.

Par Hela, Bloom & Co., à leur salle d'encan, No 21, rue de Chartres—Grande vente de marchandises sèches, étoffes blanches, articles de fantaisie et chapeaux.

Par O. Vaissen, à 11 heures, au No 42, rue Toulouse—Les Sucre nouveaux et en poudre, sucre pour café, &c.

Par S. Guinault, à 5 heures de l'après-midi, rue Tonti, entre Dauphine et Bourgogne—Deux grands hangars en bois, avec toutes les charpentes, portes, fenêtres, wagons, etc., et le privilège du bail jusqu'en octobre de l'année prochaine.

Par C. T. Nash à 11 heures, à la résidence, No 9 de la rue Carondelet, entre Conti et Bienville—Vente de la résidence, consistant en beaux meubles, immense bibliothèque, un superbe piano Picolo-Pleyel et un beau mélodéon.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 58 de la rue de Chartres, près rue Royale—Chaussures de dames, demi-bottes, messieurs, jeunes gens et enfants.

Par Vin-ent & Co., au No 16 de la rue de Chartres—Marchandises sèches étrangères et américaines, nattes—Vente réservée.

Par D. E. Morphy, au No 67 de la rue des Magasins—Epaulés, bacon.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 83 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Propriété améliorée de valeur à l'encan par le Shériff.

L'attention particulière est appelée à la vente aux encères publiques qui aura lieu aujourd'hui à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, par le ministère du shériff, d'une jolie maison, située rue St. Charles (entre les Hospitaux, entre Clio et Erato, Premier District.

Ainsi d'un terrain avec les bâtisses et ustensiles qu'il y trouvent, situé rue Quatrième, entre St Denis et Doyales, Quatrième District.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!

☞ Le Shériff prie de vendre, aujourd'hui à 10 heures A. M., à son entrepôt No. 23 rue Jefferson, Deuxième District, l'adjudication d'un lot d'allumettes chimiques, de cirage, &c. Voir aux annonces.

☞ Vente d'un grand ameublement pour cause de départ—Ce Soir à la rue des Remparts, entre Dauphine et Conti. M. Chas T. Nash vendra aujourd'hui à vente commençant à 11 heures du matin) tout naturellement de cette maison, sans limite ni réserve, les articles suivants: un beau meubles d'acajou pour chambre à coucher; meubles à bois de rose ou d'acajou pour salon, meubles de salle à manger, glaces et tables, grande et belle bibliothèque de bois de rose, un superbe piano plein de Pleyel et un magnifique mélodéon.

L'Article Onze.

Une erreur facile à expliquer nous fait donner, dans notre numéro de dimanche, le texte de l'article 10 des accusations portées contre le Président au lieu du texte de l'article 11. Nous avons emprunté ce texte à l'acte d'accusation publié dans notre numéro du dix mars, texte qui est exact à cette exception près que l'article cept a été supprimé de façon à réduire le nombre des chefs d'accusation de 12 à 11. Le projet primitif comprenait dix articles, auquel on a ajouté deux articles additionnels. Un proposé par Butler qui, par la suppression de l'article 7 est devenu le dixième et l'autre proposé par Bingham, qui de onzième est devenu le onzième. C'est ce dernier article que le Sénat a voté samedi dernier. En voici le texte:

Article 11. (Proposé par Bingham.) Que le dit Andrew Johnson, oubliant des devoirs que lui impposent ses fonctions élevées et son serment, et, au mépris de la Constitution et des lois des Etats Unis a, le 18 août 1866, à Washington (ville, district de Columbie, dans un discours public, déclaré et affirmé en substance que le 39me Congrès des Etats Unis autorisé par la Constitution a exercer le pouvoir législatif, n'était, au contraire, que la représentation de partie seulement des Etats, mais par le et se proposant de nier que la législation du dit Congrès fût valide ou obligatoire pour les Etats, le dit Andrew Johnson, excepté pour ce qu'il lui convenait d'approuver, et aussi niant par là et se proposant de nier le pouvoir du dit 39me Congrès de proposer des amendements à la Constitution des Etats-Unis, et, en exécution de ladite déclaration, ledit Andrew Johnson, Président des Etats-Unis, a, plus tard, savoir, le 11 février 1868, à Washington, district de Colombie illégalement, et au mépris du devoir que lui impose la Constitution de veiller à l'exécution fidèle des lois, essayé d'empêcher l'exécution d'un acte intitulé "un acte réglementant la Ténure de certains emplois civils, passé le 22 mars 1867, en imaginant et en répétant, en un et en ayant d'imaginer ou d'arrêter des plans pour empêcher Edwin M. Stanton de reprendre immédiatement les fonctions de secrétaire du département de la guerre, malgré le refus du Sénat de concourir à la suspension précédemment faite par ledit Andrew Johnson du dit Edwin M Stanton dudit emploi de secrétaire du département de la guerre; et aussi, en imaginant, arrêtant ou essayant d'imaginer des plans, dans ces circonstances, pour empêcher l'exécution d'un acte, intitulé "un acte faisant des allocations pour le maintien de l'armée, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1868, et autres objets, approuvé le 2 mars 1867;" aussi pour empêcher l'exécution d'un acte pour pourvoir au gouvernement plus efficace des Etats rebelles, passé le 2 mars 1867, en quoi ledit Andrew Johnson, Président des Etats-Unis, le 21 février 1868, en la ville de Washington, commise un délit au premier chef et s'en est rendu coupable.

Comme on doit le voir, par la lecture de cet article, le vote d'acquittement rendu par le Sénat a encore plus d'importance qu'il n'en a et qu'il eût porté sur l'article émanant de Butler. Dans l'article qui précède, en effet, tous les griefs sont résumés. C'est l'accusation presque tout entière que le Sénat a rejetée. Un vote de condamnation sur chacun des articles séparés serait en contradiction avec le vote d'acquittement donné dans la séance de samedi, au moins en ce qui concer ne les neuf premiers chefs qui ont trait à l'affaire Stanton Thomas et à l'exécution des diverses lois. Quant à l'article dix publié par nous dimanche, il a trait aux discours prononcés dans l'Ouest, et les preuves fournies à ce sujet manquent de tout caractère authentique ou officiel.

Il est donc probable que l'accusation tout entière est enterrée, et qu'on n'essaiera pas de la faire revivre. Les plus exaltés des radicaux parlent de formuler une nouvelle accusation contre M. Johnson et de la porter au Sénat après l'admission des sénateurs radicaux du Sud. Mais on ne recommence pas deux fois une pareille tentative sans nouveau grief et M. Johnson paraît pas disposé à prêter de nouveaux le flanc à ses adversaires. D'ailleurs, une fois ses candidats choisis à Chicago, le parti radical va tourner ses batteries d'un autre côté.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE.—La recette nette de la fête champêtre donnée ces jours derniers aux Fair Grounds, par la Société Française de Bienfaisance, s'est élevée à $914 90.

Sucres, Mélasses, &c.—Nous appelons l'attention du commerce sur les annonces publiées dans nos colonnes par M. A. Morris, importateur de sucres et mélasses, 19, rue Carondelet. Ces articles offrent quelque chose de spécial.

LA MANUFACTURE DE GLACE LOUISIANAISE. — Un grand nombre de citoyens notables et de membres de la presse avaient été invités, hier, à se rendre à la manufacture de glace louisianaise, établie à Lafayette, sur les bords du fleuve, pour examiner les procédés de fabrication de la glace employés par la Compagnie, procédés qui sont empruntés à la méthode dont M. Carré est l'inventeur. La manufacture était en pleine opération, et, grace aux explications données par M. C. E. Girardey, un des actionnaires de la Compagnie, et M. Pocheln, secrétaire, les visiteurs ont pu se rendre parfaitement compte des procédés employés pour clarifier l'eau du Mississippi par la distillation, au moyen de la vapeur, et pour la congélation de cette eau clarifiée au moyen de la réfrigération produite par les transformations du gaz ammoniaque. Nous donnerons demain une description détaillée des procédés employés. Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de dire que les visiteurs, après avoir vu fabriquer, sous leurs yeux, une quantité de blocs de glace blancs comme l'albâtre, ont été invités à prendre place à des tables somptueusement servies sous les vastes bâtisses de l'établissement.

La réunion était présidée par M. W. T Hopp, président de la Compagnie, et par MM. J. Lapeyre et A. Rocheteau, vice-présidents. Un comité des principaux actionnaires, composé de MM. Girardey, Laffitte, Chaffraix, Prickard et autres, avait pris les arrangements nécessaires et réglé l'ordre des toasts.

Vers la fin de la collation, la série des toasts a commencé. Voici ceux que nous avons entendus:

Par C. E. Girardey: au Président des Etats-Unis.

Par M Lapeyre: au général Buchanan.

Ces deux toasts ont été reçus avec acclamation.

Par M. A. Rocheteau: Le génie inventif de Fulton a trouvé un rival dans celui de Carré.

Par M. Girardey: Valeur Labadie: c'est principalement à son génie et à son esprit d'entreprise que nous devons les résultats que nous avons sous les yeux.

Un toast à la faculté de médecine de la Nouvelle Orléans et dévouée dans les heures d'adiction, et qui n'a pas de supérieure pour l'intelligence, l'habileté et les dons sociaux, a provoqué une fort spirituelle réponse du docteur Richardson.

Un toast à la Presse, sans laquelle la Vérité si puissante qu'elle soit ne peut prévaloir, a reçu une réponse appropriée de la part de M. Bacon, du *Picayune*

Un toast aux Compagnies de glace de la ville si utiles et si libérales et dont la concurrence doit être encouragée dans l'intérêt des consommateurs, a provoqué quelques observations très spirituelles de la part de MM. McCullum, W. T. Hepp et Bosworth.

Enfin un toast au clergé de la Nouvelle-Orléans, porté par M. A. Rocheteau, a été l'objet d'une réponse très bien sentie de la part du juge Foute.

En dehors des toasts réguliers, un certain nombre de harangues inspirées par la chrconstance ont été prononcées, et cette petite fête industrielle s'est terminée au milieu de la plus franche gaieté.

La popularité de la manufacture de glace louisianaise ne pouvait que s'accroître par une épreuve de ce genre qui soumettait les procédés employés à l'examen des hommes de science et des représentants de l'industrie, du commerce et de la presse.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—C'est ce soir le bénéfice de mademoiselle Fauschetti (aujourd'hui Mme Faye). Cette jeune artiste a été assurément une des meilleures pensionnaires de la direction pendant la série qu'elle a déployé et le talent dont elle a fait preuve. Le travail qu'elle a accompli est presque incroyable. Arrivée à la Nouvelle-Orléans sans avoir à proprement parler de répertoire, elle a appris et joué successivement *La Favorite*, le rôle d'Alice dans *Robert*, celui de Rachel dans la *Juive*, de Leonore du *Trouvère*, de Valentine des *Huguenots*, d'Hélène dans *Jérusalem*, de *Norma* et de *Lucrèce Borgia* sans parler de quelques rôles moins importants. Dans tous ses rôles elle a fait preuve d'excellentes qualités comme chanteuse et comme tragédienne, et elle s'est fait surtout remarquer par l'express ou dramatique de son chant. Le rôle d'Hélène, de *Jérusalem*, a été le triomphe de mademoiselle Fauschetti et elle y a obtenu chaque fois un succès de bon aloi.

Le spectacle de ce soir se composera de *La Belle Hélène*, chantée par madame Ambroise, et les autres artistes, du duo des *Dragons de Villars*, chanté par mademoiselle Fauschetti et M. Damiani, et de la "Polonaise" de *Jérusalem*, chantée par mademoiselle Fauschetti. Nous n'avons pas besoin de recommander la jeune bénéficiaire à la bienveillance du public qui lui a toujours témoigné une sympathie très flatteuse.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Un grand concert doit être donné le mercredi 20 mai à ce théâtre au bénéfice du révérend Père Carpentier. Plusieurs amateurs y concourront sous la direction du professeur Von La Hache. Le professeur Roberts exhibera ses tableaux de l'Exposition de Paris.

La Reprise des Paiements en Espèces.

La Chambre de commerce de Boston vient d'adopter les résolutions suivantes qu'elle a soumises à la sanction de toutes les associations commerciales des Etats-Unis, et qui seront prochainement transmises au Congrès:

Attendu que la monnaie employée par le peuple et celles des porteurs d'obligations des Etats Unis doivent être identiques et doivent avoir une valeur intrinsèque égale; et

Attendu que la seule monnaie admissible est la monnaie métallique ou pièces d'or;

Il est résolu que toutes les lois du Congrès sur la question financière devraient être élaborées de manière à tendre à la reprise des paiements en espèces;

Aucun emprunteur solvable n'a le droit de laisser pendantes des obligations payables sur demande, sans offrir aux détenteurs de ces obligations le choix de prolonger le terme de l'échéance moyennant un taux raisonnable d'intérêt, et par conséquent le gouvernement des Etats Unis est tenu sur l'honneur d'offrir à ses porteurs de billets ayant cours forcé (*legal tenders*) le privilège de les convertir à volonté en obligations portant intérêt.

En offrant à tous les porteurs de *g renbacks* leur équivalent en tous des Etats-Unis émis au pair, et dont le capital et le intérêt seraient payables en or, et en interlisant aux banques nationales de vendre l'or qu'elles reçoivent du gouvernement en arrivérat au retirant graduel et continu d'une dominante équivalente du chiffre de la circulation d'une réserve métallique qui, après un certain temps et sans désordre sérieux remplacerait le papier monnaie et les prix des divers produits à la valeur de l'or.

Il serait en outre nécessaire d'adopter une loi autorisant les contrats basés sur la valeur de l'or et les déclarant légitimes.

L'*Evening Post*, qui reproduit ces résolutions, en fait ressortir des commentaires suivants, sur lesquels nous appelons l'attention de nos lecteurs:

Les principaux négociants du Nord Ouest ont si promptement et si généralement donné un éclatant démenti aux calomnies de ceux qui les représentent comme partisans de la dépréciation, qu'on peut s'attendre à ce qu'ils approuvent hautement le projet de la Chambre de Commerce de Boston. Dans la Nouvelle-Angleterre et à New York, ce projet recevra le même appui, excepté parmi les spéculateurs dont les intérêts dépendent de nouvelles émissions de papier-monnaie.

Il y a longtemps que les faits ont prouvé que notre monnaie fiduciaire ne peut pas être rendue graduellement à la valeur de l'or par le moyen de la contraction. Ce procédé a été mis à l'épreuve pendant assez longtemps par M. McCulloch pour que son impuissance soit devenue parfaite. En continuant à l'employer on ne réussirait qu'à porter atteinte à la confiance publique, en provoquant de violentes fluctuations monétaires, sans résoudre les véritables difficultés. Avant de retirer les *greenbacks* de la circulation, il faut modifier le *Legal tender Act* afin de permettre que l'or et l'argent soient de nouveau employés comme monnaies par les personnes qui les préfèrent au papier-monnaie. Le peuple reviendra peu à peu à d'autres moyens d'échange qui prendront la place des *greenbacks*. Les premiers seront ensuite retirer ceux qui seront rapidement qu'il voudra.

Les seuls intérêts qui puissent être sérieusement affectés par ces mesures seront ceux des spéculateurs opérant avec des capitaux emprunté, et notamment des banques nationales qui devront payer leurs dettes en monnaie moins dépréciée que ne le sont actuellement nos *greenbacks*, à moins qu'elles ne soient assez sages pour hypothéquer ces dettes le plus tôt possible. Rien ne pourra empêcher l'amélioration du crédit du gouvernement, si le Congrès fait, vers cette fin, ce qui est en son pouvoir, et ce qui, certes, ne coûtera pas cher.

Nouvelles Européennes.

On assure que la majorité des chambres de commerce, en France, paraît se prononcer pour le maintien des pièces de cinq francs en argent.

— Le nombre des journaux qui vont paraître, à la faveur de la nouvelle loi sur la presse, sera considérable. Combien résisteront! A Lyon, deux organes démocratiques des fractions avancées du conseil général et du conseil d'arrondissement sont en projet. A Toulouse, nous aurons l'*Amour méridional* et l'*Emancipation*. A Bordeaux, le *Courrier de Bordeaux*, etc., etc. Enfin, tandis qu'à Marseille on annonce un recueil religieux destiné à faire concurrence à la *Revue de la propagation de la foi*, de Lyon, un journal *franc-maçonnique* lance sa circulaire et se dispose à paraître le même jour que la *Semaine catholique*. Ces bizarres coïncidences, étudiées sans doute, disent bien à quelles étranges surprises l'esprit public sera bientôt en butte.

La grange frégate cuirassée, le *Roi Guillaume*, sera lancée prochainement en Angleterre avec une solennité extraordinaire.

La commission nommée à cet effet se compose du prince amiral Adalbert de Prusse, président, et des capitaines Henk, Saint Paul, baron de Schleinitz et le comte de Waldersee.

La comtesse de Berustorff est désignée comme marraine.

Les journaux de Saint-Pétersbourg nous apprennent que l'empereur de Russie, au lieu d'aller à Varsovie, cet été, comme on l'avait prétendu, fera un voyage en Finlande au mois de juin. Puis, au mois d'août, il se rendra au camp de Krasnoe Selo, où le czar recevra la visite de plusieurs princes, entre autres du prince Frédéric-Charles de Prusse.

Dans la matinée du 22, dit la *Gazette picémontaise*, on a trouvé dans divers quartiers de Milan des affiches écrites à la craie et appelant le peuple à la révolte. Ces provocations ont été accueillies avec indifférence par la population, et l'ordre n'a été troublé sur aucun point de la ville.

La *Gazette officielle* de Florence nous fait connaître, d'après une dépêche que nous recevons de cette ville, les divers décrets d'amnistie que le roi vient de rendre, à l'occasion du mariage du prince Humbert. On remarque que l'amnistie est étendue, par un de ces décrets, à tous les militaires qui avaient déserté pour prendre part aux événements qui se sont produits sur le territoire pontifical.

On écrit de Florence, à la date du 27, à la *Gazette de Turin*:

De graves nouvelles sont parvenues au gouvernement sur la condition de la sécurité publique dans les Calabres, et en particulier dans les arrondissements de Cotrone et de Rossano.

Le général Sacchi, commandant de la division de Catanzaro, a reçu l'ordre de commencer une vigoureuse campagne de quinze jours contre le brigandage, qui relève la tête dans les susdits arrondissements. M. Milon, lieutenant colonel d'état major, a été envoyé par le ministère de la guerre pour prendre part à ces opérations.

Le *Italie* et le journal la *Finanza* nous apprennent qu'une commission ministérielle vient d'être chargée d'examiner des projets d'impôts sur les boissons. Deux commissions avaient déjà examiné ce projet de taxe. Elles ont toutes deux abouti à une conclusion affirmative, mais elles ont rencontré dans leur sein des adversaires. La commission nouvelle est précisément composée des partisans de ce genre d'impôts et de ceux qui le repoussent. La *Italie* ajoute que la commission, puisque le revenu de cette taxe serait considérable et que la situation financière de la page réclame des ressources urgentes et sérieux, arrive à un résultat pratique, et qu'elle formule un projet d'impôts sur les boissons compatible avec les conditions économiques du pays, et que les Chambres puissent voter sans hésiter.

La politique que le nouveau cabinet de Madrid paraît devoir suivre a pour but de faire appel à toutes les intelligences, à toutes les consciences honnêtes vouées à la défense des principes fondamentaux sur lesquels la société repose.

Dans la séance du Sénat du 24, le président du conseil, M. Gonzalès Bravo, faisant la déclaration suivante:

"Décidés à la résistance quand nous serons en face de l'attaque, décidés à la répression de toute tendance révolutionnaire, fermes, prudens mais résolus dans les questions de personnes et de conditions malheureusement si fréquentes en Espagne, nous avons surtout pour but la conciliation. Nous avons tous besoin, dans les circonstances actuelles, de l'appui et de l'assistance des hommes de bien et de conservation, et nous leur disons: Donnez nous cet appui et ce assistance, et vous nous trouverez constamment prêts à écouter vos conseils et à suivre vos inspirations, qui ne peuvent être que celles de la droiture."

Les nouvelles que nous recevons de Hongrie ne manquent pas d'une certaine gravité, non que le parti Deak ne gagne chaque jour du terrain et que les manifestations qui ont lieu en faveur de Kossuth, depuis surtout qu'il a été élu député du comité de Funfkirchen, ne soient guère redoutables, mais il ne faut pas se dissimuler que ce parti, dans la Diète, saisira au pouvoir, dans la pensée de modifier quelques unes des conditions du compromis austro-hongrois.

La article mitonn personnelle entre l'Autriche et les pays de la couronne de saint Etienne est [illegible] du parti. Il est vrai que le [illegible] commun. Il aspire à la formation d'une armée hongroise, à la création d'un système commercial et financier indépendant. Il voudrait surtout que l'Europe reconnut diplomatiquement l'existence nationale et séparée de la Hongrie. Nous sommes loin de croire que les membres de la gauche puissent faire triompher ce programme, qui mettrait en péril l'avenir et le bonnement définive de la réunification entre l'Autriche et la Hongrie. Mais il faut tenir compte de ces aspirations, d'autant plus que les hommes qui les représentent sont plus élevés à éviter toute agitation et à se tenir dans les voies constitutionnelles.

Les Tournois modernes.

Nous ne savons encore ce que sera le tournoi organisé à la Nouvelle Orléans dans un but charitable et qui doit avoir lieu le 26 mai, un des jours de cette semaine, mais voici la description du tournoi qui a fait partie des amusements par lesquels on a célébré le mariage du prince Humbert, à Turin:

J'ai assisté à ce matin à une *prova* ou répétition, et je vous en enverrai avec quelques autres des chevaliers qui prendront part au divertissement, pieszez moi cette expression, vous allez voir qu'elle est fort juste.

Les tenants se divisent en trois quadrilles, italiens, espagnols et flamands; il y a trente deux chevaliers par quadrille. Ils seront vêtus à la mode du seizième siècle, c'est-à-dire un peu plus comme dans l'opéra de *Rigoletto*. Personne ne portera d'armure. Tous auront les chausses à mailles jusqu'à mi cuisse, la culotte bouffante et taillée, pourpoint de velours, manteau flottant sur l'épaule et toque de velours emplumachée; bottes jaunes évasées, à revers, éperons d'or, épées, colliers d'or, etc., de riches accessoires.

Le premier quadrille, celui des Italiens, sera vêtu blanc et bleu, en satin et en velours uniformément, et croix blanche sur le manteau bleu.

Le deuxième quadrille, celui des Espagnols, en jaune et violet, pareillement en satin et en velours.

Le troisième quadrille, celui des Flamands, rouge, noir et vert, manteau vert galonné d'or, toque de velours vert, avec plumes blanches et rouges.

Il est question de donner à tous les chevaliers une grande quantité d'or, qu'ils auront ensuite dépensé à la manière du Bréhan qui, en pareil cas, [illegible] à la [illegible] de l'argent, mais cela n'est pas encore bien arrêté.

Le prince Amédée est, comme vous le savez, directeur honoraire du carnaval; il paraîtra, en même en costume, un costume spécial, à la mode du temps et très riche, mais personne n'a pu me dire quel il sera précisément.

Le prince Thomas, duc de Gênes, paraîtra aussi à cheval en costume blanc et bleu.

Le comte Cibrario, l'un des meilleurs écuyers du Piémont, peut-être d'Italie, est le directeur effectif du carnaval. Il monte de très beaux chevaux.

Le marquis Marazzani de Plaisance, établi depuis longtemps à Turin, commande le premier quadrille, c'est pareillement un écuyer incomparable, renommé par la beauté de ses chevaux et sa grande adresse à la réputation.

Le marquis Bagnasco, colonel des guides, commande le second quadrille. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce colonel, qui grade [illegible] moique assez de son mérite.

Enfin, le colonel de Bury, chef de l'école de cavalerie, commande le troisième quadrille, celui des Flamands. Son titre, ses fonctions en disent assez.

Les plus grands noms du Piémont figurent parmi les tenants du carnaval. Ces noms vous ont déjà été publiés. On remarquait surtout à la *prova* ou répétition de ce matin, faite par le premier quadrille, M. Cibrario, fils du lieutenant-général, directeur du carnaval; M. de Rignon, qui avait un très beau cheval noir; M. le comte Pas'a de Sulusce, l'un des plus jeunes tenants, et des plus riches et de la plus ancienne [illegible] du duc Lutta, de Milan; M. Felix Vicino, jeune officier de cavalerie de l'école de Pignerol, nommé après la bataille de Custoza. Tous ces messieurs se rendent du reste à Florence, et vous en jugerez.

Maintenant, en quoi consiste précisément le carrousel? Avant tout, je dois dire que si ces messieurs se tient ou se soient se blessés, ils y mettront beaucoup de bonne volonté. Les dames les plus sensibles peuvent assister au tournoi en toute sécurité; elles n'y verront point couler de sang humain. Il y sera combattu, si tant est que l'on combatte, à armes parfaitement courtoises.

L'exercice que j'ai vu ce matin consistait en une sorte de danse militaire à cheval exécutée avec une merveilleuse précision. Les chevaliers décrivaient des cercles, tournaient sur eux-mêmes quatre par quatre, s'entrecoupaient dans toutes les directions, formaient en un mot ce que l'on nomme des figures.

Chaque figure est précédée d'un assez beau mouvement qui consiste en ce que les chevaliers viennent se ranger sur deux rangs, leur chef en tête et en avant vis-à-vis de la loge royale pour saluer les dames.

Au reste, je n'ai pas tout vu; on m'a parlé de courses de bagues et de masques, de passes à la lance, et spécialement d'un vase à surprise, qu'il faudra frapper dans le milieu en commettant des leurs, des dames, des oiseaux.

Le prince Amédée doit inviter tous les chevaliers des trois quadrilles à un grand dîner dans une villa royale située à quelque distance de Florence. Il assiste presque chaque jour à ces exercices. Il n'y est point venu ce matin, mais il y était bien accompagné d'un de ses officiers d'ordonnance, le comte de Costiglione.

TRAVERSÉE RAPIDE.—Le trois-mâts américain *Mercury*, capitaine Stetson, depuis longtemps réputé comme le plus rapide des clippers qui fréquentent le Havre, vient de faire sa plus phénoménale traversée qui ait jamais été faite entre l'Amérique et l'Europe.

Parti de New York le 9 avril, il est arrivé sur rade du Havre; le 22, à huit heures du soir, au bout de douze jours de mer. Jusqu'ici, les plus rapides traversées de la voile constatées entre le vieux et le nouveau monde avaient été de 13 jours. Le *Mercury* a donc gagné 2 jours sur ses plus étonnants voyages. Bien des bateaux à vapeur ne seraient pas capables d'un pareil exploit.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Commentaires des journaux anglais sur le vote d'acquittement.

Tous pour le Président excepté le Daily News.

Chambre des Représentants à Washington.

Un Comité d'Enquête sur la conduite du Sénateur Henderson.

Une résolution de Stevens.

Le Sénat en mauvais termes avec la Chambre.

Formation probable d'un tiers-parti.

Profession de foi de Chase.

Il autorise les Conservateurs à se servir de son nom.

Diverses dépêches de Washington.

Nouvelles d'Hayti.

Citoyens Américains attaqués par les troupes à Port-au-Prince.

Plusieurs sont tués à leurs fenêtres.

Nouvelles européennes.

Londres, 18.—Les journaux de Londres commentent l'acquittement comme suit: Le *Times* dit:

"Le 11e article est presque trop vague pour une accusation substantielle, mais le vote sur cet article exclut la crainte d'un préjugé de la part des moutre que l'affaire a été jugée sur son mérite."

Le *Morning Telegraph* dit: Tout le procès a été marqué de dignité et de décorum, et la nouvelle-nation du président est un dénouement très convenable. Même les plus ultra radicaux seront forcés d'en convenir avant longtemps.

Le *Standard* dit: Le compte rendu a été battu et le pays sauvé de la honte de déposer le premier magistrat pour avoir refusé d'obéir à un acte illégal du Congrès.

Londres, 18.—Le *Morning Post* dit: Le vote sur l'impeachment est conclusif. Le résultat démontre l'erreur des radicaux car la certitude du succès pouvait seule faire excuser une telle mesure. Après tout, si le droit est maintenu, cela est dû à un accident.

Le *News* prend un autre point de vue, et ne considère pas le vote comme conclusif.

Un sursis d'une semaine a été accordé à Barrett, le fenian de Clerkenwell.

Berlin, 18.—Dans la discussion sur le traité autrichien, Bismark a dit que si la Prusse, sans avoir recours à aucune pression, allait que l'Allemagne du Sud rentrerait dans le sein de la Nord, elle n'en condamne pas moins toute restriction à la libre action de la diète.

Nouvelles des Antilles.

La Havane, 18.—Des avis récents de Santo Domingo disent que Salnave est arrivé à Port-au-Prince, et qu'il a fait arrêter et fusiller quelques citoyens.

Six négociants américains avaient été volés et plusieurs citoyens américains avaient été tués à leurs fenêtres par les troupes.

Salnave menace les consuls étrangers. M Hollister envoie dans le Nord un détachement de guerre et un navire anglais à la Jamaïque. La situation est intense.

Les dernières nouvelles disent que la canonnière anglaise Phœbé était partie de la Jamaïque pour le Port-au-Prince afin de prêter assistance au ministre américain.

La Havane, 18.—Il est encore plus récente du Port au Prince jusqu'au 12, qui étaient reçus. Tout le pays, à l'exception des Gonaïves, Jacmel et du Cap, est en armes contre Salnave. A Jacmel les marchands fermaient leurs magasins.

Nouvelles de Washington.

Washington, 18.—CHAMBRE.—Ont été présentés un bill pour empêcher les fraudes concernant les terres abandonnées dans les Etats du Sud.

Une résolution jointe amendant la constitution qui rend les citoyens naturalisés éligibles à la présidence.

Un bill pour le gouvernement du télégraphe d'ici à New York.

Une résolution nommant un comité de cinq pour faire une enquête sur le sénateur Henderson et le Sénateur du Missouri a été adoptée.

Un préambule et une résolution autorisant l'orateur à ajouter aux commissaires deux membres qui seraient pris parmi ceux qui ont voté contre l'impeachment, pour qu'ils soient présents et assistent à l'enquête ont été rejetés.

Banks a rapporté le bill d'allocation d'Alaska, qui a été ajourné au mois de juin.

Pierces présente une résolution pour demander les délibérations secrètes de la cour d'impeachment. Il a dit qu'on ne pouvait douter qu'il y eut parmi ceux qui votèrent coupable part et il veut savoir qui est coupable. Répondant à la question si les sénateurs auraient été justifiés en communiquant au pays, Stevens dit: Je ne pense pas que ça leur eut fait grand mal. La résolution a passé.

Après avoir refusé de concourir avec le Sénat pour une suspension, la Chambre s'ajourne à demain.

SÉNAT.—La constitution de Virginie est référée au comité judiciaire. Un mémoire de la Bourse des céréales de Philadelphie demande des modifications de la taxe sur le whiskey est référée au comité de finance.

Un congé indéfini est accordé au sénateur Grimes.

L'allocation du déficit pour le District militaires passé.

La résolution de suspension est rappelée de la Chambre et passé.

Le sénateur Harlan déclare qu'il n'a eu aucune communication avec l'Evêque Simpson depuis le commencement du procès d'impeachment.

Le Sénat s'ajourne à lundi.

Parmi les résolutions soumises par les commissaires nommés Dant W. Voorhies, Perry Fuller du Kansas, et le général Thomas Ewing.

La charte de la ville de Washington a expiré aujourd'hui, le Président n'ayant pas signé l'extension.

La résolution de Stevens demandant les délibérations officielles a causé un débat acrimonieux au Sénat.

Washington, 18—La politique est très agitée, et l'atmosphère est remplie d'éléments d'un prochain orage. Le Président, Gordon Scott, de couleur, qui a été arrêté.

RECORDER GESTNEL—Louise Francis et Laura Mish, pour violation de l'ordonnance 308, ont condamnées à $15 et à 30 jours de workhouse.

Ed. Craig, Oliver Jones et Francis Collen, passeront une quinzaine de jours dans ce fameux workhouse.

Plusieurs offres de couleur sont condamnées à $10 d'amende ou à 30 jours de workhouse pour avoir violé l'ordonnance 401, en allant dans des auberges où l'on vend des liqueurs spiritueuses.

Joseph Collen, demeurant rue St Pierre, a été condamné à 30 jours de workhouse, pour avoir volé une paire de souliers à Engelbert Rish.

Mary McDonell a été condamnée à 30 jours de prison dans le même établissement pour avoir causé du scandale sur la voie publique.

M. de Korvégoun et Mazzini.

Plusieurs journaux publient la correspondance ci-suivante, qui a été colnagée entre M. de Korvégoun et Mazzini:

A monsieur Joseph Mazzini, ex-triumvir de la république romaine.

Paris, 17 mars 1868.

Monsieur,

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître personnellement, mais je crois devoir réclamer votre appui et l'autorité de votre nom dans une affaire importante dont vous les jugerez, que les faits dénoncés par moi sont vrais; mais lorsqu'il s'agit de chose aussi sérieuse et qui touche, que preuves morales et la conviction ne suffisent plus; je déclarais donc avoir des preuves matérielles.

Je sais très bien que je ne puis pas me les procurer, mais si je le fais, si j'ai rempli mon devoir et j'en saurai supporter les conséquences légales. Néanmoins, je désire que les hommes honnêtes, les patriotes qui se sont secrètes, les hommes purement qui, comme vous, ont voué leur vie à un seul principe, me viennent en aide dans un moment difficile de ma vie politique.

Vous, républicain, croyez-vous que moi, membre de la majorité du Corps législatif français, j'ai menti, lorsque j'ai proclamé une grande vérité! Telle est la question que je vous permets de vous adresser, à vous, républicain. Mon désir le plus ardent est de recevoir de vous une réponse catégorique.

Si vous croyez que je suis dans la vérité, sur tout vis à vis de l'Italie, je suis encore sauvé. Si vous vous montrez sceptique ma carrière politique et ma honnêteté. Dans le cas contraire, je me tairai. Cependant je considère comme certain que les fonds-secrets qui figurent depuis douze ans aux budgets italiens, et que vous connaissez très bien, sont un garantie.

Je prie le patriote Italien M....., dont j'ai eu le plaisir de faire la connaissance à la rédaction du....., de vous faire parvenir cette lettre, avec la certitude que vous m'honorerez d'une réponse pour le 16 avril, jour où le débat sera clos dans le procès que les journaux m'ont intenté.